



Le Portail Famille : un guichet en ligne à la disposition des familles, 24h/24h

La ville de Nyons met à votre disposition une interface web interactive et conviviale entre les familles et la mairie. Le Portail Famille permet de simplifier les démarches pour les familles, de réserver et de payer la restauration scolaire et les activités proposées par le service Jeunesse et l'EMAPS. Depuis décembre 2022, le site est "responsive" ce qui veut dire que vous avez la possibilité d'y accéder sur tout type d'écran (ordinateurs, smartphones et tablettes).

1 Connexion au portail famille

Vous pouvez vous connecter de 2 façons :

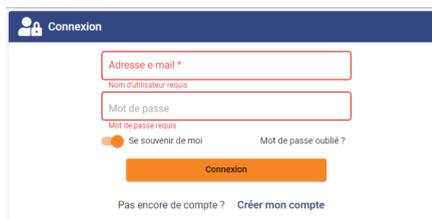
Par le site internet de la ville de Nyons, dans la rubrique "Vivre à Nyons"



www.nyons.com

ou

Directement sur le site en se connectant à son espace personnel



<https://nyons.portail-familles.app/>

Le bloc « connexion » vous permet de vous connecter à votre espace personnel si vous avez déjà un compte, sinon créez votre compte en renseignant votre adresse mail et définissez un mot de passe confidentiel que vous utiliserez pour vos prochaines connexions au Portail famille.

Un E-mail de validation vous sera alors envoyé sous peu : s'il n'apparaît pas dans l'onglet principal, il peut se trouver dans "promotions" ou encore dans vos Spams, pensez à vérifier.

⚠ Un délai de 48h minimum est nécessaire entre la création de votre compte et la possibilité de procéder aux réservations.

Vos informations personnelles sont nécessaires à la création de votre compte. Pour passer à l'étape suivante, vous devez obligatoirement renseigner les cases contenant un astérisque (*).

2 Mettre à jour son compte famille

La création du **compte famille** unique vous permettra d'avoir accès à l'ensemble des services proposés tout au long du parcours des enfants, évitant ainsi de fournir plusieurs fois les mêmes documents (état civil, données sanitaires etc...).

Pour cela, rentrez les coordonnées de votre enfant dans la rubrique : "Mes enfants"



Si vous rencontrez des difficultés lors de la création du compte de votre enfant pour passer à l'étapes suivante, vérifiez que tous les champs aient bien été remplis. Dans le cas où ils ne seraient pas correctement complétés, ces derniers s'afficheront en rouge.

Ensuite, rendez-vous dans la rubrique "Mon foyer" puis "Consulter/ Actualiser ma situation" et renseignez vos informations.



⚠ Pour celles et ceux concerné.e.s par le numéro allocataire CAF.

Le nombre de caractères dans la case étant limité, nous vous prions d'inscrire uniquement votre numéro **SANS les lettres**.

Enfin, pour finaliser la création de votre compte et permettre à votre enfant de participer aux activités de l'EMAPS et de l'Espace jeunesse, dirigez-vous vers :

Accueil>Mon compte>Mes pièces justificatives à fournir

L'ensemble des documents demandés dans les rubrique ci-dessous devront être fournis :

- Foyer
- Enfants
- Adultes



Le justificatif de votre **quotient familial** permet d'adapter les tarifs à vos revenus. Si vous ne souhaitez pas l'indiquer, le **tarif maximal sera automatiquement appliqué.**

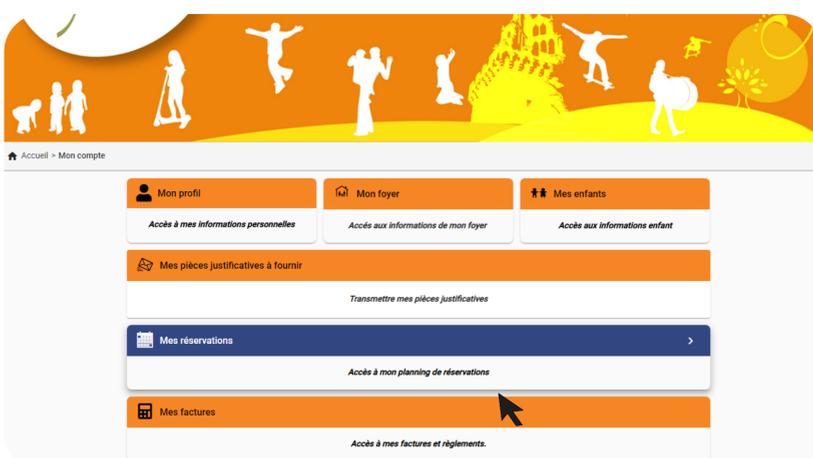


3

Inscription aux services (Restauration, périscolaire, EMAPS, Espace jeunesse)

Une fois votre compte validé par le service éducation de la ville et vos informations complétées, vous pourrez accéder à la rubrique :

"Mes réservations"



Pour ajouter une réservation :

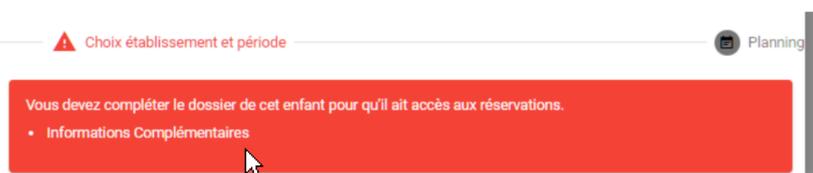


Lors de votre première réservation dans le cadre des activités périscolaires, vous devrez avoir procédé à l'inscription. Il faudra alors préciser l'établissement et le niveau dans lequel se trouve votre enfant afin que la réservation soit valide.

 Votre enfant ne peut être inscrit qu'après avoir rempli les informations demandées (*) et validé les règlements intérieurs se trouvant sur le bandeau orange à gauche de votre écran. Après les avoir lu attentivement, rendez-vous sur l'espace suivant pour accepter les conditions :

Accueil > Mon compte > Mon foyer > Consulter / Actualiser ma situation

Dans le cas où toutes les données n'auraient pas été complétées, une rubrique cliquable rouge s'affichera sur votre écran et vous redirigera vers les informations manquantes.



Vous n'avez pas besoin de vous ré-inscrire si votre enfant a déjà fréquenté un des services proposés sur le Portail Famille.

4

Réservations & Annulations



Un délai est **obligatoire** entre le moment où vous réservez ou annulez et le jour de cet évènement.

Pour la restauration scolaire :

Réservations et annulations possibles **la veille AVANT 9h**, sauf pour le lundi où vous devrez le faire **le vendredi avant 9h**. Attention : **aucun remboursement ne pourra être effectué après cet horaire.**

Pour le périscolaire :

Réservations et annulations possibles **la veille AVANT 20h**, sauf pour le lundi où vous devrez le faire **le vendredi avant 20h**.

Pour l'Espace jeunesse :

Les réservations sont possibles **deux semaines avant l'évènement**. Les annulations doivent s'effectuer au minimum **24h avant** pour bénéficier d'un avoir. Dans le cas contraire, aucun avoir ne pourra être attribué sauf sur présentation d'un **certificat médical fourni au maximum dans les 48h après l'activité.**

5

Contact

En cas de difficulté dans l'utilisation du site ou pour toute question le concernant, contactez-nous par E-mail ou par téléphone aux coordonnées suivantes :



portailfamille@nyons.com



04.75.26.50.00

OU



04.75.26.50.07